

Édito

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 2^e trimestre et du 3^e trimestre 2018 à celles des 12 mois précédents.

Nette baisse du nombre d'affaires AGS ouvertes

Dans un climat économique qui reste favorable, malgré un ralentissement de l'activité au 1^{er} semestre 2018 provoqué par un coup de frein sur la demande intérieure comme extérieure, le nombre de défaillances d'entreprises est toujours orienté à la baisse. Les derniers chiffres définitifs publiés par la Banque de France font état de 52 559 liquidations et redressements judiciaires sur les 12 mois arrêtés à fin juin 2018, soit un nombre en diminution de -5,8% par rapport à celui arrêté à fin juin 2017. Point négatif, les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire enregistrent 10 défaillances de plus sur un an.

Les affaires ouvertes au titre de la garantie AGS évoluent globalement dans le même sens. Leur nombre total du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 recule de -7,1% par rapport à celui enregistré sur les 12 mois précédents. Ce repli concerne la quasi-totalité des tranches d'effectifs, à l'exception de celle de 100 salariés et plus. Le seul secteur d'activité en hausse est celui de l'enseignement, santé, action sociale. Au niveau régional, l'outre-mer se démarque de la France métropolitaine et affiche des augmentations.

Le nombre total d'ouvertures de procédures de sauvegarde, statistique suivie par la Délégation Unédic AGS depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, se réduit fortement : -17,4% sur les 12 derniers mois.

Un montant avancé proche de ses niveaux d'avant-crise

Le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS et le montant des avances sont toujours en repli sur 12 mois glissants, mais dans des proportions sensiblement moins importantes que celles constatées à la fin des deux premiers trimestres de l'année 2018.

Sur les 12 derniers mois, le montant avancé est encore un peu supérieur à celui de 2008.

Thierry Méteyé
Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018



1 503,1 M€ -4,3%

Avances



621,7 M€ -11,8%

Récupérations



184 840 -4,4%

Bénéficiaires

Affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018



21 797 -7,1%

Affaires AGS ouvertes

Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018



Montant des cotisations Taux de cotisation

793,3 M€ **0,15%**

(depuis le 1^{er} juillet 2017)

Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018



1 012 -17,4%

Sauvegardes

Affaires AGS ouvertes



Caractéristiques & évolution des affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

	3 ^e trimestre 2018			Total	Sur les 12 derniers mois	
	Juillet	Août	Sept.		Cumul	Evolution annuelle
Nombre total d'affaires ouvertes	2 057	1 233	1 575	4 865	21 797	-7,1%
Répartition par type de jugement d'ouverture						
- Liquidation judiciaire	1 283	782	1 005	3 070	13 716	-6,3%
- Redressement judiciaire	740	429	544	1 713	7 779	-8,3%
- Sauvegarde	34	22	26	82	302	-16,1%

Nombre d'affaires ouvertes selon l'effectif au jugement d'ouverture sur les 12 derniers mois

Hausse du nombre d'affaires ouvertes de 100 salariés et plus

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	10 636	48,8%	↓
3 à 9 salariés	8 194	37,6%	↓
10 à 19 salariés	1 790	8,2%	↓
20 à 49 salariés	872	4,0%	↓
50 à 99 salariés	179	0,8%	↓
100 salariés et +	126	0,6%	↑

86,4% des affaires ouvertes du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 se rapportent à des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,4% à des sociétés de 50 salariés et plus.

A noter que le nombre d'affaires ouvertes baisse dans quasiment toutes les tranches d'effectifs : seules les affaires ouvertes pour des entreprises de 100 salariés et plus sont en hausse, avec 126 affaires contre 121 sur la période précédente.

Définition. Le nombre d'affaires ouvertes au titre de la garantie AGS sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

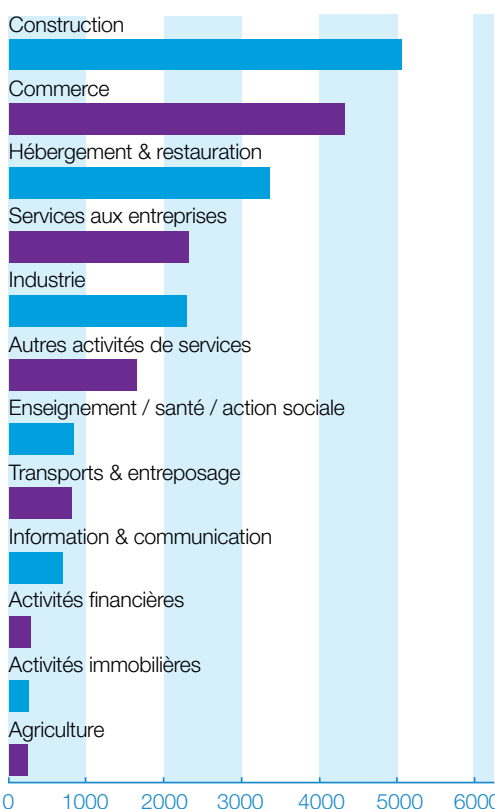
Le dénombrement s'effectue par jugement d'ouverture : une entreprise (identifiée par un numéro SIREN) avec deux jugements d'ouverture (par exemple lorsqu'un plan de continuation intervient entre un redressement et une liquidation judiciaire) peut être potentiellement comptabilisée deux fois et sur deux périodes différentes.

Faits marquants

Un nombre d'affaires ouvertes en net repli

Le nombre d'affaires ouvertes au titre de la garantie AGS continue à nettement décroître sur les 12 mois arrêtés à la fin du 3^e trimestre 2018 : -7,1% par rapport aux 12 mois précédents (après -7,8% et -10,6% sur les 12 mois arrêtés respectivement à la fin du 2^e trimestre 2018 et du 1^{er} trimestre 2018).

Ce recul est en proportion plus marqué pour les affaires avec un jugement d'ouverture (JO) en sauvegarde : leur diminution est supérieure de 7,8 points à celle des affaires avec un JO en redressement judiciaire et de 9,8 points à celle des affaires avec un JO en liquidation judiciaire.



Nombre d'affaires ouvertes par secteur d'activité sur les 12 derniers mois

Baisse du nombre d'affaires ouvertes dans la quasi-totalité des secteurs

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires ouvertes du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 (23,1% du total), suivie par le commerce (19,9%).

Fait notable, le nombre d'affaires ouvertes augmente uniquement dans l'enseignement, santé, action sociale (+4,8%). Tous les autres secteurs affichent une baisse : elle est la plus forte en proportion dans l'agriculture (-27,7%) et les transports et entreposage (-18,5%).

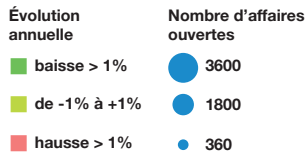
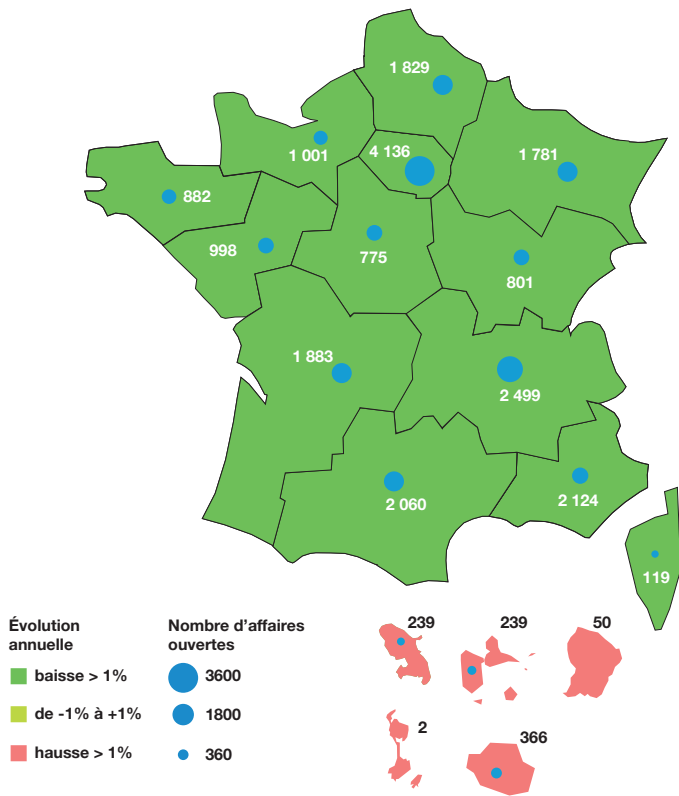
Cartographie régionale

Nombre d'affaires ouvertes par région sur les 12 derniers mois

De par son tissu économique, l'Île-de-France est la région où le nombre d'affaires ouvertes du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 est le plus élevé. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Ces affaires diminuent sur la période dans toutes les régions de France métropolitaine, mais augmentent en Guadeloupe (+32,0%), en Guyane (+16,3%), à la Martinique (+13,8%), à la Réunion (+11,9%) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (où l'on compte 2 affaires contre 1 sur les 12 mois précédents).

En outre, la part des affaires ouvertes avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est, sauf pour la Corse, supérieure ou égale à 50%.

A noter que dans les affaires ouvertes du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, 13 se réfèrent à des faillites transnationales (soit 16 de moins que sur les 12 mois précédents).



Salariés

184 840
Bénéficiaires

Évolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Un nombre de bénéficiaires encore en repli

Sur les 12 derniers mois

Cumul	Évolution annuelle
184 840	-4,4%

Définition. Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4^e trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -4,4% au 30 septembre 2018.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Cumul	Évolution annuelle
82 040	-7,5%

Définition. Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Avertissement. Données arrêtées au 30 septembre 2018 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêtés des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -7,5% sur les 12 mois arrêtés à fin juin 2018.

Procédures de sauvegarde

Évolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

3 ^e trimestre 2018				Sur les 12 derniers mois	
Juillet	Août	Sept.	Total	Cumul	Évolution annuelle
114	30	58	202	1 012	-17,4%

Avertissement. Données arrêtées au 30 septembre 2018 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêtés des données.

Faits marquants

Forte diminution du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Amorcée à la fin du 2^e trimestre 2015, la baisse du nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants perdure de façon très nette : -17,4% à fin septembre 2018 (contre -20,9% à fin juin 2018 et -17,2% à fin mars 2018).

Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 sont la Nouvelle-Aquitaine avec 16,7% des procédures, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 15,0% et l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,8%.

Les affaires AGS avec une liquidation judiciaire prononcée entre 2014 et 2017

Champ. Ces statistiques sont relatives aux entreprises défailtantes pour lesquelles une liquidation judiciaire (LJ) a été prononcée en 2014, 2015, 2016 ou 2017 et qui ont fait l'objet d'une intervention de l'AGS au 30 septembre 2018 (environ 90 000). Les affaires transnationales sont exclues de l'analyse.

Caractéristiques

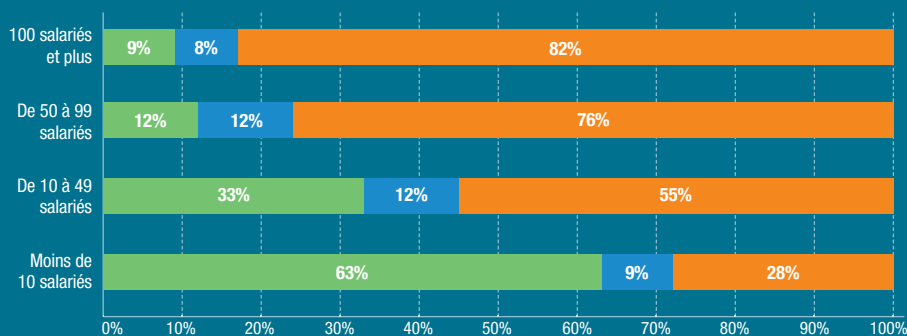
Une grande partie des LJ relatives aux entreprises de 100 salariés et plus précédées d'un RJ ou d'une SV

58% des liquidations judiciaires analysées sont des liquidations judiciaires d'office et près d'un tiers des conversions suite à un redressement judiciaire (RJ) ou une sauvegarde (SV). Elles concernent très majoritairement des entreprises avec un effectif au jugement d'ouverture (JO) de moins de 10 salariés (86%). Toutefois, plus ce nombre de salariés est important et plus le poids des conversions s'accroît : 82% des LJ prononcées pour des entreprises de 100 salariés et plus se rapportent à des conversions et seulement 9% à des LJ directes.

A noter

Près de la moitié des LJ sont clôturées au bout de 2 ans

Au 30 septembre 2018, 78% des liquidations judiciaires prononcées en 2014 sont clôturées pour insuffisance d'actif (68% pour 2015, 52% pour 2016 et 24% pour 2017) et moins de 1% pour extinction du passif. La proportion de LJ clôturées en moins de 2 ans s'élève à 46% pour les liquidations prononcées en 2014 et 47% pour celles de 2015.



MARQUANT

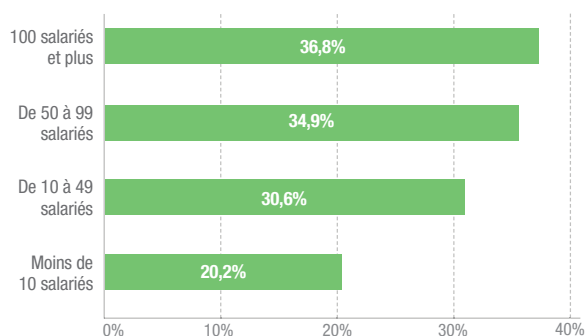
FAIT

Un taux de récupération en augmentation avec la taille des entreprises

Au 30 septembre 2018, le montant des avances payées dans les affaires avec une liquidation judiciaire prononcée en 2014 s'élève à 2,1 milliards d'euros (1,9 milliard pour 2015, 1,5 pour 2016 et 1,3 pour 2017) avec un taux de récupération de 30,2% (29,6% pour 2015, 28,2% pour 2016 et 24,0% pour 2017).

Quelle que soit l'année de jugement de la liquidation judiciaire retenue, le taux de récupération s'amplifie avec la taille des entreprises. Il est en moyenne de 36,8% pour les affaires relatives à des entreprises de 100 salariés et plus et de 20,2% pour celles afférentes à des entreprises de moins de 10 salariés. Sur toutes les affaires étudiées portant sur des entreprises de moins de 10 salariés, 58% n'ont donné lieu à aucune récupération au 30 septembre 2018.

Taux de récupération (au 30 septembre 2018) selon la taille des entreprises des affaires AGS avec une liquidation judiciaire prononcée entre 2014 et 2017



Définition. Pour une affaire AGS donnée, le taux de récupération est égal au rapport entre les sommes récupérées et les sommes avancées.